"L'ÉCOLE SE COMPORTE COMME SI LE HARCÈLEMENT N'ÉTAIT PAS DE SON RESSORT"

Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie, a conduit avec Bertrand Gardette, conseiller principal d'éducation, une vaste enquête publiée en 2010 en même temps qu'un livre très complet sur le thème « harcèlement et brimades entre élèves » (éd. Fabert). Ensemble ils ont également fondé l'Aphee, l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves, qui sensibilise notamment les établissements scolaires.

Marianne : Depuis votre enquête en 2010, puis les Assises sur le harcèlement à l'école l'année suivante, qu'est-ce qui a changé ?

Jean-Pierre Bellon : La campagne nationale de sensibilisation qui a suivi a libéré la parole. Un grand nombre de victimes ont enfin osé dire ce qu'elles subissaient. La limite se trouve du côté des établissements scolaires, où les personnels ne sont toujours pas formés pour appréhender le harcèlement. Entre les attentes des parents et l'école, il y a aujourd'hui un gouffre. L'histoire de Mattéo *[l'adolescent de 13 ans qui s'est suicidé en janvier à Bourg-Saint-Maurice, ne supportant plus d'être le souffre-douleur de ses camarades]* est de ce point de vue édifiante. Entre la famille, qui a alerté le proviseur et le rectorat, et la direction du collège, ça a été un dialogue de sourds. Jusqu'au dénouement tragique.

On a l'impression que l'école considère que les violences commises en son enceinte ne sont pas de son ressort...

J.-P.B. : Absolument. C'est d'autant plus vrai avec l'explosion du cyberharcèlement, qui fait des ravages. Internet et téléphones portables agissent comme facteurs aggravants. Il suffit d'une photo ou d'une vidéo qui se diffuse par texto ou sur Facebook pour ruiner une réputation et pour que les effets soient destructeurs, jusqu'au suicide. Mais l'école se dit que, puisque ça se passe en dehors de ses murs, ce n'est pas son problème.

On peut difficilement interdire Internet et les téléphones, alors doit-on se résigner à parler de fatalité face au harcèlement ?

J.-P.B. : Certainement pas. L'école doit intégrer ces nouveaux objets et faire son travail d'éducation autour d'eux, expliquer les valeurs, le bon usage d'Internet, l'importance de la discrétion, les frontières entre ce qui peut être du domaine du public et ce qui doit rester dans le privé : non, tout ne peut pas être dit ou montré. Il faut donner aux enfants le mode d'emploi de ces outils. Après tout, on ne confierait pas un bolide à quelqu'un qui n'a pas le permis. Bien sûr, il existe un fossé générationnel, les adultes sont désemparés face à ces outils que les enfants maîtrisent mieux qu'eux, et dont ils ne mesurent pas, le plus souvent, les dangers. Alors, on leur achète un portable, on laisse l'ordinateur dans la chambre – au moins les enfants sont en sécurité, ils ne sortent pas, se dit-on. Quelle erreur !

Plus de 20 % des petites victimes ne parlent pas de ce qu'elles subissent. Comment déceler le harcèlement ?

J.-P.B. : Le seul indice fiable est la perte des amis, des relations, l'isolement. Quand un ado perd tout son réseau d'amis, il faut s'inquiéter. Le mal-être n'est pas forcément un signal : il existe peu ou prou chez tous les ados.

Il arrive assez souvent que les harceleurs ne soient pas sanctionnés pour leurs actes...

J.-P.B. : Aucun texte ne punit clairement le harcèlement à l'école. Or, il y a des moments où il faut dire stop ! On a besoin d'un texte clair qui mette hors la loi les harceleurs, qui précise qu'ils sont les auteurs d'une faute grave qui mérite sanction. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTINE LAMBERT